

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 4 mars, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -  
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme  
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers  
municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PERDRIX (donne pouvoir à Mme GUEHL)

### Secrétaire de séance :

Mme CHAPRON

### DB2021-26 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au conseil la préparation de budget primitif 2021 du budget assainissement préalablement établie par la commission finances. **Après en avoir débattu, le conseil municipal a ensuite procédé au vote du budget primitif 2021 du budget assainissement et arrêté à l'unanimité en recettes et en dépenses les sommes suivantes :**

Section d'exploitation	48 563.42 €
Section d'investissement	37 788.11 €

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le maire, Jacky LESAULNIER**

